



Un Espace - Un Peuple - Un Destin

**Appel à manifestation d'intérêt pour la conception d'un logotype
et l'élaboration d'une charte graphique
de la Radio « Daandè Liptako »**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le 16 septembre 2023, une étape importante a été franchie dans la coopération régionale entre les pays du Sahel avec la signature de la Charte du Liptako-Gourma par leurs Excellences le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Chef de l'Etat, le Général d'armée Assimi GOITA, Président de la République du Mali, Chef de l'Etat, et le Général de Brigade Abdourahamane TIANI, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'État, Président de la République du Niger. Par cet acte, les trois chefs d'Etat ont matérialisé l'engagement commun de leurs pays pour la stabilité et la sécurité régionales. La signature de cette Charte a permis de créer officiellement la Confédération des Etats du Sahel qui vise à renforcer la coopération entre ces nations dans un contexte marqué par des défis sécuritaires majeurs.

L'objectif principal de cette Confédération est d'établir une architecture collective d'assistance mutuelle, permettant une réponse coordonnée face aux menaces communes.

La mise en place de la nouvelle organisation intervient dans un contexte marqué par une hostilité persistante et une tension politique et sécuritaire amplifiée par la décision des pays membres de l'AES de se retirer sans délai de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Face à cet environnement géopolitique sous-régional complexe, il devient crucial de développer une stratégie de communication efficace. Celle-ci doit permettre de mieux faire entendre la voix de la Confédération, de faire connaître sa vision à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale et de renforcer sa légitimité face aux enjeux actuels.

Il convient également de souligner que l'espace de communication de l'AES est largement dominé par les réseaux sociaux, par des plateformes qui diffusent des informations au nom de la Confédération. Cette situation nécessite une réponse adaptée pour assurer une communication cohérente, crédible et représentative des valeurs de l'AES.

C'est dans cette optique et afin de porter la voix des peuples de la Confédération de l'AES, de valoriser leurs identités culturelles et de promouvoir les valeurs de souveraineté, de solidarité et de développement partagé, qu'un projet de création d'une radio commune a été élaboré. Cette radio constituera un outil essentiel pour renforcer et harmoniser la communication des Etats membres et consolider les liens entre les populations de cet espace.

Afin de garantir une identité visuelle forte et cohérente, il est convenable d'élaborer une charte graphique spécifique pour cette radio dénommée « **Daandè Liptako** » en langue fulfuldé, qui veut dire « **La voix du Liptako** ». Le slogan de Daandè Liptako est : « *Informer, unir et développer le Sahel !* ».

Cette charte vise à asseoir une identité visuelle claire, professionnelle et facilement identifiable ; et à renforcer la crédibilité et la visibilité de la radio auprès des populations et des partenaires internationaux.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert au Burkina Faso, au Mali et au Niger, ainsi qu'à la diaspora de ces trois (03) pays, pour sélectionner un prestataire ou un graphiste professionnel chargé de la conception d'un logotype assorti d'une charte graphique de « Daandè Liptako ».

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif général

Il s'agit d'élaborer une charte graphique qui renseigne sur l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation des signes qui constituent l'identité visuelle et reflétant l'identité, les valeurs et les missions de « **Daandè Liptako** ».

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit :

- d'élaborer et codifier un logotype pour « Daandè Liptako » (couleurs, polices des caractères, tailles, etc.;
- d'intégrer des codes visuels liés à la radio, à l'information, à la paix et au développement ;
- de représenter l'unité et la solidarité des Etats membres de l'AES : Mali, Burkina Faso et Niger ;
- de mettre en valeur les éléments culturels et géographiques propres au Sahel ;
- de définir la typographie pour les documents (papiers entêtes) administratifs (polices des caractères, tailles, etc.) ;
- de définir le positionnement du logotype sur les différents supports (autorisés /interdis);
- d'organiser et harmoniser un contenu de timbre pour les papiers entêtes administratifs ;
- d'organiser et harmoniser un contenu de timbre pour les supports de communication;
- de définir des orientations et prémaquettes pour des déclinaisons du logotype sur les supports suivants :
 - Papier entêtes;
 - Communiqué de presse ;
 - Page de couverture (rapport annuel ; bloc-notes ; chemise à rabat ; etc.)
 - Plaquette/dépliants ;
 - Kakemonos/Dérouleuse ;
 - Autocollant (différentes tailles) ;
 - Stylos, Porte-clé, Horloge ;
 - Carte de visite ;
 - Chemise, Teeshirt polo, Casquette ;
 - Affiche urbain (12m²) ;
 - Fanion, Pins ;
 - Etc.

2.3. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus:

- un logotype est élaboré et codifié pour « Daandè Liptako » (couleurs, polices des caractères, tailles, etc. ;
- des codes visuels liés à la radio, à l'information, à la paix et au développement sont intégrés;
- l'unité et la solidarité des Etats membres de l'AES sont représentées;
- les éléments culturels et géographiques propres au Sahel sont mis en valeur ;
- la typographie pour les documents (papiers entêtes) administratifs (polices des caractères, tailles, etc.) est définie ;
- le positionnement du logotype sur les différents supports (autorisés /interdis) est défini;
- un contenu de timbre pour les papiers entêtes administratifs est organisé et harmonisé ;
- un contenu de timbre pour les supports de communication est organisé et harmonisé;
- des orientations et prémaquettes sont définies pour des déclinaisons du logotype sur les supports suivants :
 - Papier entêtes ;
 - Communiqué de presse ;
 - Page de couverture (rapport annuel ; bloc-notes ; chemise à rabat ; etc.)
 - Plaquette/dépliants ;
 - Kakemonos/Dérouleuse ;
 - Autocollant (différentes tailles) ;
 - Stylos, Porte-clé, Horloge ;
 - Carte de visite ;
 - Chemise, Teeshirt polo, Casquette ;
 - Affiche urbain (12m²) ;
 - Fanion, Pins ;
 - Etc.

III. METHODOLOGIE

Le processus d'élaboration du logotype et de la charte graphique de « **Daandè Liptako** » se fera par avis à manifestation d'intérêt ouvert aux agences conseils en communication et aux graphistes free-lance ressortissants de l'un des trois pays de l'AES qu'il soit résidant ou de la diaspora.

3.1. Conditions de participation

Peuvent prendre part à cet avis, les agences en communication et les graphistes free-lance.

Les candidats devront joindre à leurs dossiers les pièces suivantes:

- une lettre de candidature ;
- une fiche de présentation de l'agence ou le CV du graphiste free-lance ;
- une liste des références similaires ;
- une proposition de logotype assortie d'une charte graphique.

3.2. Critères d'évaluation

La sélection se fondera sur les critères suivants :

- **l'originalité** : le logo doit se démarquer des logos existants tout en reflétant une certaine ingéniosité dans sa conception sans pour autant sacrifier la clarté ;
- **la simplicité** : le logo devra être lisible, facilement reconnaissable et mémorisable et avoir une cohérence entre les différents éléments (formes, symboles, texte) ;
- **la typographie** : les polices de caractères utilisés doivent être lisibles, adaptées et renforcer le message du logo ;
- **l'harmonie** : le choix des couleurs doit être pertinent, harmonieux et avoir un sens psychologique.

Les œuvres proposées devront être en adéquation avec la vision et les missions de « Daandè Liptako ».

✓ Critères et sous critères Pondération

Valeur technique...../100

- Les références techniques du candidat.....**10 points**
- L'originalité de la proposition.....**25 points**
- La pertinence de la note explicative.....**25 points**
- La pertinence et la précision de la charte graphique.....**20 points**
- La qualité des illustrations (déclinaisons possibles du logo).....**20 points**

IV. DUREE

Les candidats disposent d'un délai maximum de **quatorze (14) jours à partir du 03 décembre 2025**, pour transmettre leurs propositions.

V. SUPPORTS A FOURNIR

Logotype et charte graphique à fournir en supports physique et électronique en version quadrichromie et monochrome.

VI. DEPOT DES OFFRES

Les offres sont recevables chaque jour aux heures ouvrables, au Secrétariat général ou à la Direction de la Communication du Ministère en charge de la communication de chaque pays membre :

**Ministère de la Communication, et des Nouvelles Technologies del'information.
Bâtiment de Niger Poste.**

- **Mail** : menti@menti.gouv.ne ; amadou.chaoulanisafiatou@mcti.gouv.ne

- **Tel** : (+227) 96 02 46 03

VII. FINANCEMENT :

La proposition du logo et de la charte graphique ne sera pas rémunérée. Elle reste un acte de soutien patriotique et bénévole. Le lauréat recevra les félicitations du Président en exercice de la confédération.